

## Tarification en vigueur à compter De janvier 2023

Contribution d'appartenance Annuelle des membres	Coût par usine		
	Appartenance	Im-grade HEM-FIR NLGA - CCB	Total 2023
<b>Membre Régulier et 2<sup>e</sup> transformation (résineux et feuillus) :</b> <i>Adhésion en cours d'année payable au prorata.</i>		2023 seulement	
• De 0 à 15,0 MMpmp	1 500 \$	900 \$	2 400 \$
• De 15 à 25 MMpmp	2 500 \$	1 500 \$	4 000 \$
• De 25 à 50 MMpmp	5 000 \$	3 000 \$	8 000 \$
• De 50 à 75 MMpmp	7 500 \$	4 500 \$	12 000 \$
• De 75 à 100 MMpmp	11 250 \$	6 750 \$	18 000 \$
• Au-dessus de 100,0 MMpmp	15 000 \$	9 000 \$	24 000 \$
<b>Membre Associé :</b>			
• Si l'adhésion est faite entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin	755 \$		
• Si l'adhésion est faite entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre	415 \$		

1 MMpmp = 1 000 000 pmp

\*\*\*Les taxes applicables sont en sus.\*\*\*

Cotisation pour les membres (Expéditions totales, estampées ou non)	Palier 1	Palier 2	Palier 3
	De 0 à 49 999 999 pmp	De 50 000 000 à 99 999 999 pmp	100 000 000 pmp et plus
<b>RÉSINEUX</b>			
A ) Bois sciés, rabotés et vendus	0.647	0.551	0.466
B ) Bois sciés et vendus brut ou rabotés par une autre cie et vendus	0.509	0.466	0.424
C1 ) Bois rabotés à forfait <u>avec droit d'estampage</u> pour un non-membre	0.647	0.551	0.466
C2 ) Bois rabotés <u>avec droit d'estampage</u> et Vendu Bois remanufacturés <u>avec droit d'estampage et vendu</u>	0.541	0.498	0.456
C3 ) Bois rabotés à forfait <u>avec droit d'estampage</u> pour un membre	0.212	0.212	0.212
C4 ) Bois rabotés à forfait <u>sans droit d'estampage</u> Bois remanufacturés à forfait <u>sans droit estampage</u>	0.180	0.180	0.180
C5 ) Bois rabotés ou remanufacturés par une autre usine de la même cie	0.180	0.180	0.180
<b>BARDEAUX</b>			
D ) Toise pour une entreprise qui produit du bardeau	0.117	0.117	0.117
<b>FEUILLUS</b>			
F ) Bois sciés et vendus (tous les feuillus et pin blanc)	0.594	0.594	0.594

\* Minimum 6360 \$/an/usine - 9540 \$/an/usine de produits spéciaux

Services phytosanitaires (membre régulier, associé ou 2 <sup>e</sup> transformation)	Base
Ouverture de dossier et enregistrement (1 <sup>e</sup> année seulement)	630.00 \$
Cotisation annuelle ACIA	430.30 \$
• Coût annuel minimum – avec estampe "HT" ou séchoir enregistré (12 visites)	6 600 \$
– avec séchoir et/ou estampe IPPC seulement (6 visites)	3 300 \$
– sans séchoir et/ou estampe IPPC seulement (6 visites)	2 200 \$
– bois modifié thermiquement (	1 250 \$

TPS : 144806361RT TVQ : Q1202669464